

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13/12/2018**

**Étaient présents** : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Béatrice COLLOUD, Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Agnès LAPHIN et Christine PEILLEX, et Monsieur Roland LAVERRIERE, tous excusés.

Monsieur Franck VIGNE a été nommé secrétaire.

**Le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 25/10/2018.
- **Accepte** le devis suivant :
  - SONNERAT Electricité - travaux d'éclairage dans l'église - 10 460.76 € TTC.
- **Autorise** M. le maire à signer un avenant à la convention existante avec la Préfecture pour transmission des marchés publics par voie dématérialisée (application @CTES).
- **Est informé** d'une proposition de vente à la commune des parcelles cadastrées section A n° 1382, 1384, 1392 et 1422 pour une surface totale de 2049 m<sup>2</sup> et **autorise** M. le maire à poursuivre cette négociation.
- **Décide de signer** une nouvelle convention d'une année, avec « Les Brigades Vertes » pour le traitement des plantes invasives.
- Pour clore l'exercice 2018, **vote**, sur proposition de Mme Chantal BARONI-CHAPPAZ, adjoint en charge des finances, les crédits supplémentaires suivants :

Ouverture de crédit :

**Section de fonctionnement**

Budget communautaire	7477	72 800.00 €
Assurance dommage ouvrage	6162	8 000.00 €
Créances admises en non-valeur	6541	4 500.00 €
Subventions aux associations	6574	5 500.00 €
Titres annulés	673	800.00 €
Personnel titulaire	6411	38 000.00 €
Entretien voirie	615231	16 000.00 €

Virements de crédit :

**Section d'investissement**

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	compte	somme	compte	somme
Voirie	2315	- 4 100.00 €		
Frais d'étude			2031	4 100.00 €

- **Autorise** M. le maire à signer un acte notarié relatif à une servitude de passage des eaux usées sur une parcelle privée, mitoyenne au lotissement « Les Clairières » à Crédoz.
- L'entretien de la zone artisanale ayant été intégré dans les compétences de la communauté de communes Arve et Salève, **accepte de signer** une convention avec cette dernière pour que le déneigement soit effectué par la commune.

- **Valide** le protocole proposé par le service enfance et jeunesse pour la récupération des impayés.
- Dans le cadre du service d'accueil des enfants, **autorise** M. le maire à signer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et décide d'engager la commune dans la labellisation « plan mercredi ». Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) sera modifié dans ce sens.
- **Décide**, sur proposition de M. Patrice DOMPMARTIN, adjoint en charge de la voirie, de soustraire une partie du déneigement de la commune à l'entreprise ETA DU LEMAN.
- **Félicite** le directeur du service enfance et jeunesse pour la réussite d'un examen professionnel et **décide de le nommer** sur le grade « d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ».
- **Ecoute** M. Denis DUPANLOUP, adjoint en charge des bâtiments, qui fait un compte-rendu de la réunion avec l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) concernant le projet de réhabilitation de la mairie et qui précise qu'un diagnostic énergétique de la salle communale sera établi en début d'année.
- En réponse à une demande du supermarché CASINO, **émet un avis favorable** pour l'ouverture dominicale de 5 journées en 2019, sujet qui sera soumis à négociation avec les partenaires sociaux.
- **Est informé** par M. Michel CRITIN que la Croix Rouge a récupéré 7 tonnes de denrées alimentaires lors de sa collecte réalisée le 10 novembre et que le goûter de Noël organisé pour les familles est prévu ce samedi 15 décembre.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 31 janvier 2019 à 19h30.

*Monsieur le maire remercie son conseil municipal et le personnel communal pour le travail réalisé durant cette année 2018 et souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.*

.....

***En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé du samedi 22 décembre à 11h au jeudi 27 décembre à 9h et du lundi 31 décembre 2018 à 16h au jeudi 3 janvier 2019 à 9h.***